

Plan triennal de prévention de la maltraitance 2021-2023

Proposition du Comité de projets au Comité directeur dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (23-11-2016) visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants

Préalable

Conformément à [l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française \(23-11-2016\)](#) visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants, on entend par

Comité directeur : un lieu de concertation et de coordination des politiques de prévention de la maltraitance entre les Services du Gouvernement de la Communauté française et l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Sont membres du Comité directeur le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française ou son représentant qui en assure la présidence, les Administrateurs généraux de l'Office de la Naissance, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de l'Enseignement, du Sport, de la Culture ou leurs représentants, le directeur de la Coordination de la prévention de la maltraitance ; un représentant du Ministre qui a la prévention de la maltraitance dans ses attributions. Chaque année, le Comité directeur adopte un projet de plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant sur base des propositions formulées par le Comité de projets visé à l'article 4, soumis au Gouvernement de la Communauté française et au Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Le plan de prévention triennal de la maltraitance comprend :

- le programme transversal de prévention de la maltraitance de la Coordination ;
- les programmes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;
- les programmes des autres services du Gouvernement.

Après approbation de ce projet de plan de prévention triennal de la maltraitance, par le Gouvernement de la Communauté française et le Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour ce qui relève de ses programmes, le Comité directeur veille à sa mise en place et à son évaluation.

- **Coordination** : la « Coordination de la prévention de la maltraitance » est instituée au sein du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française. Elle est chargée de mettre en œuvre un programme transversal de prévention de la maltraitance. Dans le cadre du programme transversal de prévention de la maltraitance, la Coordination :
 - 1° coordonne un programme communautaire de formation pour les intervenants de 1ère ligne mis en place par les différentes entités administratives ;
 - 2° construit des outils de sensibilisation et d'information des professionnels visant à améliorer les pratiques dans une approche transversale et dans le cadre d'une prise en charge coordonnée des situations de maltraitance ;
 - 3° met en œuvre des campagnes transversales d'information ou de sensibilisation à destination du grand public, des parents ou des enfants qui s'organisent en soutien à l'action des professionnels.
 Afin de remplir ses missions, il est créé au sein de la Coordination, un Comité de projets.
- **Comité de projets** : le lieu de construction commune du programme transversal de prévention de la maltraitance et chaque année, il rédige une proposition de plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant qu'il soumet au Comité directeur. La proposition fait l'état des projets de l'année écoulée ainsi que de la programmation à venir. L'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse, l'Administration générale des Maisons de Justice, l'Administration générale de l'Enseignement, la Direction générale de la Culture - Service Jeunesse désignent chacun auprès de la coordination un Correspondant permanent. Les Correspondants permanents sont chargés de participer de manière régulière aux travaux de la Coordination, d'y représenter la politique de leur administration de tutelle, de garantir la transversalité et d'assurer la construction et la mise en place du programme transversal de prévention de la maltraitance. L'Administration générale du Sport, le Délégué général aux droits de l'enfant, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse désignent chacun auprès de la Coordination un agent de liaison chargé de l'éclairer et de l'assister dans la mise en place du programme transversal de prévention de la maltraitance. Sont membres invités au Comité de projets à titre permanent :

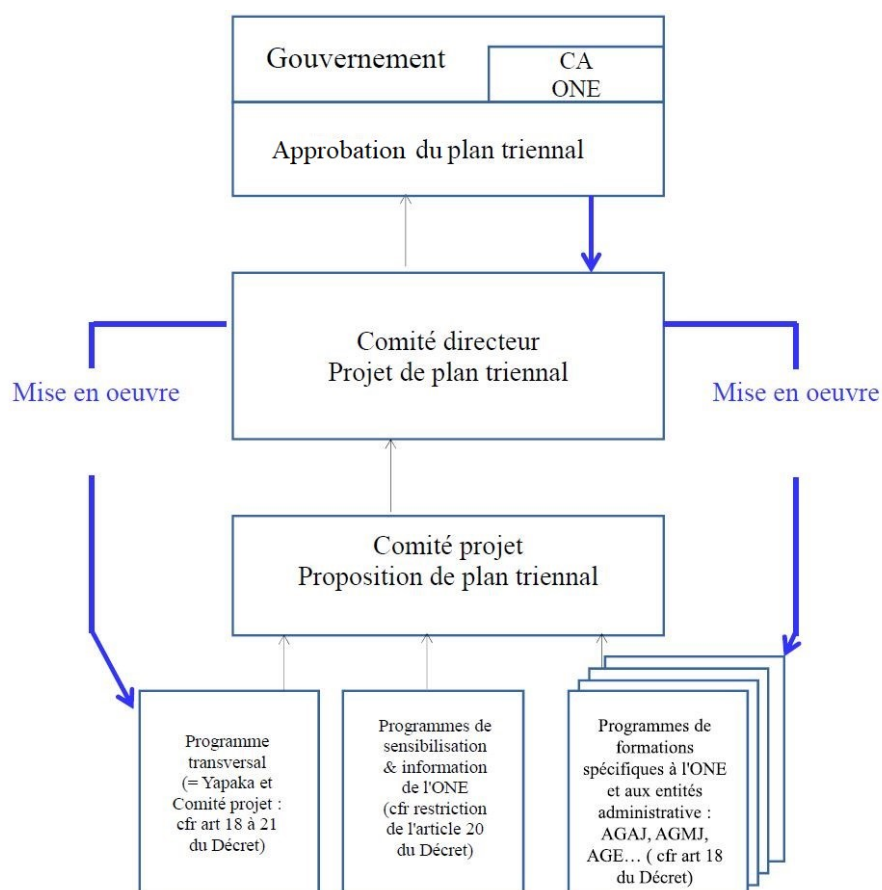
les représentants des Ministres de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche Scientifique ; et en fonction des ordres du jour : les représentants du Ministre Président, ainsi que des Ministres de la Culture et des Sports. Le président peut inviter de manière ponctuelle ou régulière les agents de la Coordination, les agents de liaison, des experts, intervenants de terrain ou toute autre personne susceptible d'éclairer les travaux du Comité de projets.

- **[Décret](#)** : le Décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance
- **[Arrêté](#)** : l'Arrêté du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants

L'articulation entre les programmes propres à chaque administration et ceux qui sont transversaux est donc organisée dans un Plan de prévention triennal de la maltraitance à horizon glissant c'est-à-dire adapté chaque année, approuvé par le Gouvernement et porté par le Comité directeur de la prévention de la maltraitance.

Ce Plan vise à répondre aux missions légales de **coordination** en œuvrant à la *diffusion d'une représentation cohérente de la maltraitance et de sa prévention, auprès des professionnels et du grand public*, c'est ce que nous dénommons **promouvoir une culture commune** qui se décline en deux axes :

- Soutenir les professionnels par **l'information, la formation et la mise à disposition d'outils.**
- **Sensibiliser le public (soit les adultes, parents d'enfants, parents d'adolescents, adolescents, enfants)**
- L'utilisation du terme **intervenant** dans ce Plan reprend de manière élargie la notion de professionnel. En concordance avec le Décret du 12 mai 2004, il s'agit de toute personne « qui a pour profession ou pour mission, même à titre bénévole ou temporaire, de contribuer à l'éducation, la guidance psycho-médico-sociale, l'aide à la jeunesse, la protection infantile, l'accueil, l'animation et l'encadrement d'enfants ».
- Ainsi se schématisent les mécanismes fixés par l'Arrêté du 23 novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants :



Des fondements pour la prévention de la maltraitance

La maltraitance est un thème qui bouleverse car il touche à l'essence même de la vie, aux rapports entre tous, aux relations entre adultes et enfants, parents et enfants, aux représentations que l'on s'en fait et aussi aux mécanismes psychiques à l'œuvre. Et donc, il est essentiel de baliser les fondements de la prévention de la maltraitance qui seront à la base de ce qui sera déclinés en termes d'objectifs :

- Formation des intervenants, promotion d'une culture commune partagée par les intervenants
- Information et sensibilisation des enfants et du grand public

Comme toute politique relevant de l'intérêt général, il y a lieu de la penser comme une intrication de responsabilités dans la manière dont chaque niveau et catégorie d'intervenants/acteurs exerce son rôle : ainsi la manière dont la politique est menée par les pouvoirs publics détermine celle mise en œuvre par les institutions qui elles-mêmes influent sur la qualité de travail des professionnels dont l'impact sur les parents se répercute sur la manière d'être avec leurs enfants.

Une fois les fondements précisés, ceux-ci assurent la cohérence et servent de guides.

Ces fondements, élaborés de manière transversale entre acteurs issus de différents secteurs, sont le dénominateur commun dans lequel s'inscrivent les actions dépliées dans ce plan triennal.

Quelle prévention de la maltraitance ?

Le Décret définit la maltraitance comme : « toute situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant ; une attitude ou un comportement maltraitant peuvent être intentionnels ou non ».

Deux éléments au moins de cette définition centrée sur le développement (compromis) physique, psychologique ou affectif de l'enfant (soit sa souffrance) et sur l'intentionnalité ou non de l'attitude ou du comportement maltraitant, démontrent que la politique de la Communauté française s'inscrit dans un continuum prévention – aide. La prévention de la maltraitance s'appuie sur l'aide générale ; aussi la frontière entre les deux est toujours imprécise. Tel le dispositif de visites à domicile prend une visée préventive tant pour le bon développement de l'enfant qu'en matière de soutien à la parentalité, deux dimensions qui relèvent, en amont, de la prévention de la maltraitance.

Les fondements se déclinent en 9 points qui constituent la base de la prévention de la maltraitance.

Promouvoir une politique reposant sur l'intérêt général

La manière, dont la prévention de la maltraitance sera organisée renforce le vivre ensemble, la solidarité.

Ainsi les notions d'information, de sensibilisation et de formation soutiennent l'idée d'une démarche d'émancipation, une invitation à interroger la relation parent-enfant, adulte-enfant en amont des difficultés et des passages à l'acte violents et maltraitants, à construire une position solidaire. Sensibiliser consiste à ouvrir des questions chaque fois repensées, compte tenu du public destinataire, de son niveau de développement et de sa capacité à agir. L'acceptation du mot « sensibiliser » consiste à rendre sensible, à interroger, à s'interroger ensemble, en vue de privilégier la construction du lien social en laissant se déployer toutes les formes de familles comme lieux d'équilibre des relations familiales et de développement de l'enfant.

Reconnaître la complexité de chaque situation

La pratique rappelle que la maltraitance est un processus avant tout intrafamilial et engendré par des personnes mises en situation de détresse psychique et/ou sociale. L'accepter revient à prendre en compte que tout un chacun peut à un moment être dépassé, voire que notre vie aussi pourrait basculer. Il s'agit d'éviter de réduire les comportements en bons ou mauvais, de normer les bons et les mauvais parents et d'appréhender la maltraitance sur le fil d'une histoire de vie.

Soutenir la bienveillance dans la rencontre avec les familles

Dans la lutte contre la maltraitance, la notion de bienveillance est essentielle pour sortir des représentations clivant « les bons et les mauvais » et d'intégrer dans sa réponse de professionnel le contexte d'une famille. Ceci nécessite de pouvoir « se décentrer de ses propres représentations de ce qu'est la parentalité - voire implicitement de la *bonne* parentalité »¹.

Sur un plan conceptuel en matière de santé, cette option rejoint le paradigme de la salutogénèse : identifier des facteurs de préservation ou de promotion de la santé. Concrètement dans cette voie, les programmes développent des interventions relatives au bien-être de l'enfant dans sa complexité : sociale, cognitive, éthique, émotionnelle et affective, physique, là où la pathogénèse organise un modèle d'intervention à partir de facteurs de risque exclusivement, autrement dit à partir de ce qui produit la maladie.

Afin d'envisager la complexité à l'œuvre, ce modèle de la salutogénèse offre une perspective pour sortir d'une vision clivée voire positiviste qui repose sur l'émotionnel et la simplification de la mise à distance.

¹ P 19 référentiel soutien à la parentalité (ONE – Aide à la Jeunesse – DGDE)

Promouvoir une politique de l'aide fondée sur la solidarité

Les multiples faits divers relayés dans les médias viennent entretenir la croyance d'une frontière qui permettrait de clairement distinguer les bons des méchants et de maintenir le mal à l'extérieur/à bonne distance. Or la clinique témoigne au quotidien qu'il n'en est rien : le risque est grand que le mécanisme de défense de cliver « les bons et les mauvais » guide des projets de prévention. Suivant cette voie, une manière, d'organiser la prévention de la maltraitance serait de considérer l'auteur d'actes de maltraitance comme pervers (criminel ou malade), fondamentalement différent du « bon père de famille ». Il doit être puni ou soigné ; il est dès lors nécessaire de renforcer le dispositif législatif, judiciaire et répressif. Le témoin de la violence intervient en tant que délateur tandis que l'intervenant privilégié sera le monde judiciaire (ou médical, instrumentalisé).

Dans ce modèle, le risque est de légiférer plus encore et parfois à l'extrême en érigeant des modèles répressifs vis à vis des parents qui auraient des comportements inappropriés. Comme si la peur du gendarme pouvait nourrir l'amour parental... À la personne maltraitante on dit : *Gare à la punition*. Et au témoin : *Dénoncez !*

Or la manière dont les pouvoirs publics vont accueillir les parents et entendre leurs difficultés doit être en cohérence avec la manière dont ces mêmes pouvoirs publics voudraient que les parents traitent leurs enfants.

Ce modèle développe un message tel : *Chacun d'entre nous peut aller mal au point d'être maltraitant. Dans ce cas, essayons de nous arrêter, de réfléchir, de trouver de l'aide*. À la personne maltraitante, il est dit : *Vous n'êtes pas le seul dans cette situation* ; la demande d'aide est alors favorisée. Chez le témoin, on privilégie l'identification et donc l'appui : *Donnez un coup de main*.

Tournant résolument le dos à la politique du soupçon, cette démarche ne peut se fonder que sur la confiance dans le potentiel des familles, de leur entourage et des professionnels qu'ils rencontrent chaque jour.

Cette démarche renforce la citoyenneté : chacun à son niveau a un rôle à jouer. La diminution des situations de maltraitance ne repose pas sur les seules institutions mais dans l'initiative de chacun – entourage et professionnels –, initiatives qui viennent irriguer le Vivre ensemble. C'est sur base de ces éléments, que nous pouvons effectuer l'équation suivante :

Prévention de la maltraitance = Soutien à la parentalité + protection de l'enfance

Renforcer la position des adultes

Il revient aux adultes de garantir les conditions de développement et d'éducation de l'enfant. A ce titre, les parents en sont les premiers dépositaires. Sur le plan éducatif, la relation entre l'adulte et l'enfant est dès lors asymétrique.

Dans une campagne de prévention, on veillera aussi à attirer l'attention des uns et des autres sur les différences de rythmes entre adultes et enfants, à reconnaître les difficultés auxquelles font face tous les parents et à valoriser la manière dont ils peuvent eux-mêmes trouver des solutions, et, quand nécessaire, demander de l'aide.

Il est important que les pouvoirs publics dans une parole publique expriment que l'on peut être excédé par un enfant qui crie, au point d'avoir envie de le frapper, et que cette irritation, cette pensée ne se transformera pas pour autant en acte, ni même en maltraitance psychologique. Oui, l'adulte peut ressentir un sentiment de haine vis-à-vis de son enfant : c'est partie prenante de l'humain mais ça n'entraîne pas nécessairement de la violence agie. Au contraire, accepter de ressentir et de partager, verbaliser ce sentiment avec son entourage – *Il y a des jours où j'ai envie de le jeter par la fenêtre !* – est susceptible de réduire les risques de passage à l'acte.

Éviter de faire porter aux enfants le poids de la prévention

De la même manière que la prévention à l'attention des adultes peut prendre deux directions, celle menée vis-à-vis des enfants leur parlera d'un monde hostile dont ils doivent se méfier ou, au contraire, leur fera découvrir un espace où les adultes ont la responsabilité de les aider à grandir.

Organiser des actions de prévention de la maltraitance à l'intention des enfants, les invitant à se protéger eux-mêmes entraîne une difficulté majeure dans la mesure où elle sous-entend que c'est à l'enfant d'assurer sa protection à l'égard d'adultes potentiellement dangereux. D'autant que l'évaluation de certains programmes met en évidence l'impossibilité pour l'enfant en situation de victime de mobiliser les conseils prodigués. Évidemment, chaque parent donne des consignes de prudence et transmet les consignes reçues de ses propres parents (*N'accepte pas de bonbons d'un inconnu*) : ces conseils se prodiguent dans le cadre de la relation parent-enfant, prennent corps dans une parole, et, idéalement, ouvrent à un espace de questions.

On ne peut mettre sur le même pied les conseils parentaux et la prévention plus large menée par les pouvoirs publics. Celle-ci doit prendre des formes différentes selon la thématique. Dans la prévention de la maltraitance, il y a lieux de prendre en compte la dimension dissymétrique de la relation éducative; l'adulte a à protéger l'enfant.

Dans cette voie, l'enfance peut se déployer à son niveau de développement et l'enfant est entendu comme acteur de sa vie dans la réalité qui le touche. Sa parole, son témoignage seront écoutés, pris en compte pour ce qu'il traduit de sa réalité vécue, subjective, sans jamais endosser une responsabilité qui incombe à l'adulte.

Bien entendu, l'enfant est le bénéficiaire privilégié à chaque niveau de la prévention.

Une politique de prévention en lien avec les professionnels

Si les campagnes de prévention constituent une nécessaire parole publique, elles n'ont de sens que si elles sont en concordance et viennent en appui des mécanismes de solidarité visant à réduire la précarité et en appui des dispositifs d'aide chargés d'assister très concrètement les familles en souffrance. Elles ne peuvent qu'être un des maillons d'une politique globale de prévention de la maltraitance.

Agir sur l'environnement social, par des actions qui relèvent des législations, du marketing social, de la communication d'intérêt général... colore le climat social dans lequel s'exercent les actions de proximité.

Car la prévention de la maltraitance s'inscrit dans le travail quotidien des différents intervenants en contact avec les familles. Il s'agit de prendre en compte une temporalité (le travail effectué au jour le jour) et de valoriser une prévention qui se situe dans une dimension relationnelle, de proximité et de réseau d'aide. La prévention s'inscrit dans les différentes facettes de la vie familiale : à l'école, dans son quartier, chez le médecin... Les intervenants concernés sont issus des secteurs de la petite enfance, de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente et de la jeunesse, du sport ...en Fédération Wallonie-Bruxelles mais également des secteurs de la santé mentale, du planning familial... Ensemble, ces professionnels constituent, pour les familles, un réseau qui doit s'articuler et s'organiser en complémentarité.

Créer de l'intersectorialité

Il existe des tensions entre les logiques judiciaires, administratives, éducationnelles, cliniques, protectionnelles. Chaque institution a sa cohérence propre, fonction de ses missions, de ses pratiques, de son histoire, de son ancrage réglementaire. Ces tensions, mises au travail, au fil du temps, sur base de projets concrets (telle la rédaction d'un texte, ou de situations concrètes dans des espaces tiers et protégés, similaires à des supervisions de groupes), permet par capillarité de peu à peu repenser pratiques, coordinations et travail en réseaux.

Ainsi pour soutenir cette mise au travail, l'information et la formation des professionnels consiste, bien au-delà de la transmission d'un savoir, en la capacité à mobiliser une mise en contact avec des concepts théoriques, des clés de compréhension, de remise en question de sa position d'intervenant. Comme le souligne l'esprit du Décret ; il s'agit de professionnaliser une pratique en réseau et pas de faire de chaque professionnel un expert en la matière.

Le risque zéro n'existe pas

Comme l'enfant qui apprend à marcher trébuche, le risque zéro n'existe pas. Prendre cette position soutient le refus de la toute-puissance. Ainsi le fil rouge des programmes de prévention de la maltraitance viendra soutenir les parents et leur entourage à inventer une vie familiale où, malgré les mouvements mêlant amour et haine, peut circuler le désir, la joie d'être au monde.

Conclusion

Les différents éléments repris ci-dessus constituent un socle commun permettant de promouvoir une **culture commune** centrée sur le soutien aux professionnels en relation avec les familles, les enfants, entre les intervenants et sur la sensibilisation du grand public

Les avancées et les enjeux du Plan triennal

La dernière version du Plan triennal de prévention de la maltraitance en fédération Wallonie-Bruxelles permet de notamment souligner, outre le travail permanent, les grandes avancées suivantes.

Dans le contexte de crise sanitaire installé depuis presque deux ans qui a rendu difficile le travail de tous les intervenants des secteurs auprès des enfants et de leurs parents, qui a plongé les familles dans une solitude et un huis clos parfois étouffant, des outils pour informer et former les intervenants ont pu circuler et les soutenir dans les nouvelles questions qui émergeaient de ce contexte particulier (capsules vidéos, webinaires, formations en ligne, epub...). Aux familles, le message d'invitation à contacter les professionnels qui restaient disponibles par téléphone a également été renforcé (bandeau de site web, message sur les réseaux sociaux, ...). Ce travail de prévention a été rendu possible notamment grâce au travail transversal inscrit de longue date dans le Comité de projets qui accompagne la coordination de la prévention de la maltraitance. Les questions concrètes des professionnels de terrain ont pu y être relayées de semaine en semaine et travaillées sous forme d'outils transmis alors à l'ensemble des intervenants. Le même travail d'attention aux difficultés des familles a été ramené dans la transversalité pour nourrir les différents dispositifs.

Pour, d'une part, continuer à travailler sans cesse la transversalité et la culture commune et répondre d'autre part à beaucoup de questions de la première ligne des différents secteurs de la FWB, ces deux dernières années ont également été l'occasion de réaliser un outil clair, diffusé à l'ensemble du secteur. Il s'agit d'une affiche sur le thème : « Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile ? ». Chaque administrateur général en a organisé la diffusion dans son secteur, plus de 20 000 exemplaires ont permis de rappeler à chaque intervenant la définition de la maltraitance, les points d'attention à garder quand on soupçonne une maltraitance et le réseau d'aide disponible pour organiser cette aide.

Le plan a également permis de renforcer le travail avec le secteur du sport en les sensibilisant, dans l'esprit du Décret de 2004, aux questions et aux enjeux liés à la maltraitance des enfants mais aussi en les connectant au secteur de la prise en charge sur lequel chaque intervenant peut s'appuyer pour penser, organiser, relayer les questions de maltraitance d'enfant. Ce travail s'est opéré par des outils concrets : 1/ formations en visio pour les chefs d'activités des centres Adeps, les gestionnaires des centres sportifs locaux, les équipes encadrant les centres de formation du sport de haut niveau, les référents éthiques des fédérations sportives reconnues ; 2/ une entrée spécifique réservée aux cadres sportifs pour la formation en ligne « Points de repères pour prévenir la maltraitance » ; 3/ groupes de travail spécifiques aux questions liées au sport de haut niveau ; 4/ participation à la campagne pour des activités récréatives et sportives sûres (PARCS) menée en partenariat par DEI, DGDE, Yapaka ; 5/ travail autour de l'instauration de « référents maltraitance » dans le secteur du sport (projet européen CSIS), 6/ élaboration d'une étude sur la maltraitance dans le sport et en dehors du contexte du sport (CASES).

La thématique de l'impact des violences conjugales sur l'enfant a également été travaillée de manière transversale dans le Comité de projets afin de nourrir avec les outils existants le travail mené par l'ONE dans le cadre de sa campagne thématique.

Un autre travail commun qui émane des pratiques de terrain des différents secteurs de la FWB a également permis d'alimenter la réflexion sur l'opportunité d'une loi concernant les châtiments corporels. Ce livre, entériné par le Comité directeur, et intitulé « Crise contemporaine de l'éducation - Comment soutenir les parents aujourd'hui ? » permet d'éclairer la difficile position des parents aujourd'hui et témoigne des relais et du soutien dont ils ont besoin pour à leur tour soutenir le développement affectif, cognitif, social, corporel de leur enfant. Cet outil aborde les enjeux de l'éducation (parentale et institutionnelle) pour chaque enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui, partant du quotidien de chaque famille.

Outre ces avancées spécifiques, les programmes propres à chaque secteur et transversaux se poursuivent sur le long terme en s'adaptant aux besoins actuels des familles et à l'environnement social dans lequel elles évoluent.

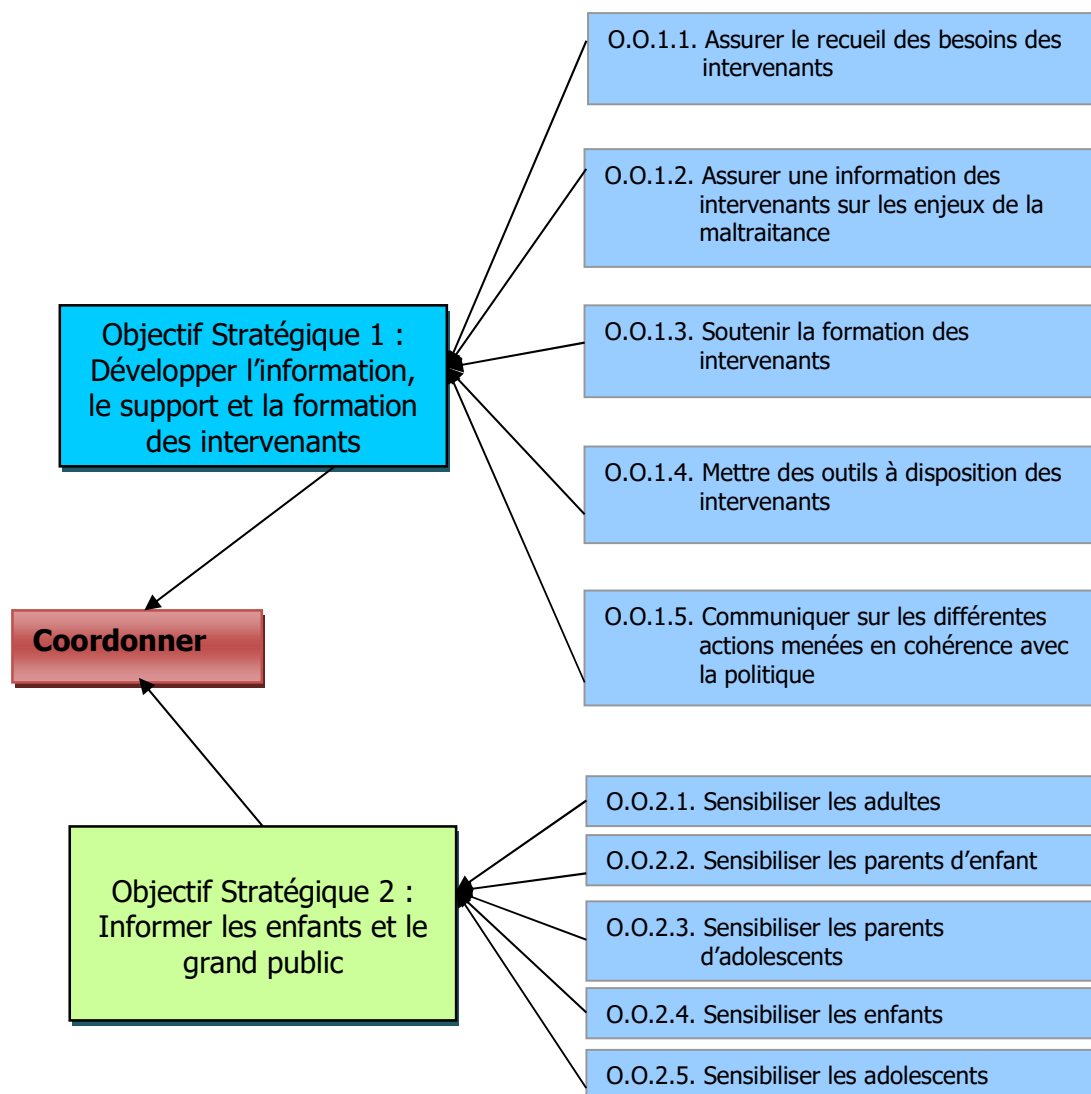
Les enjeux des années à venir, en suivi notamment de l'étude CASES, nous amèneront à creuser les thématiques liées aux violences institutionnelles et aux violences entre pairs à travers tous les dispositifs de nos secteurs et pour tous les enfants.

Le travail d'information et de formation des intervenants ne pourra s'inscrire de manière structurelle que si des budgets sont dévolus à ces questions de formation continuée pour chaque acteur de première ligne, ce qui représente une large cible à couvrir. La capacité des intervenants à se montrer attentifs aux questions de maltraitance repose sur la possibilité qui leur est ouverte de penser ces questions et d'élaborer des réponses via des espaces de formation.

Il est en effet essentiel que chaque intervenant puisse accueillir les enfants en ayant des connaissances sur « ce qui fait terreau au développement d'un enfant ». Il est également essentiel d'inviter chaque intervenant à écouter les enfants. L'enfant, même très jeune, est à considérer comme compétent de sa parole, capable de partager son vécu. Il s'agit de le prendre au sérieux sans nécessairement prendre son discours au pied de la lettre. La parole de l'enfant, sa manière de relater les événements et faits, traduit sa propre réalité, et sa vision des choses au prisme de son niveau de développement. Et lorsque l'enfant confie à un professionnel une situation de potentielle maltraitance, la complexité apparaît instantanément. Beaucoup de questions se posent. En outre, les contraintes et la place qu'occupe chaque professionnel teintent la manière dont l'accueil de la parole pourra se faire. C'est en construisant un cadre accueillant, bienveillant et dans lequel l'enfant se sent en confiance que l'on facilitera une parole ouverte, spontanée. Un lieu où la parole est accueillie pour ce qu'elle est et où il est possible à l'enfant de se confier. Ce climat permettra à l'enfant d'exprimer librement des inquiétudes, des doutes, des souffrances. Au fil du temps, cette relation de confiance peut se renforcer et permettre d'entendre ce qui est évoqué à demi-mots (souvent les situations les plus difficiles). Les études récentes, comme CASES, les témoignages récurrents sur les réseaux sociaux indiquent que dans un contexte de maltraitance, quels que soient le fond et la forme de celle-ci, la parole vient traduire un vécu de l'enfant et requiert toute notre attention. Il en va de notre responsabilité de protéger l'enfant contre toute forme de mauvais traitements, mais aussi de mettre en place l'aide appropriée tant à l'enfant qu'à sa famille, tout en considérant les personnes protectrices dans l'entourage de l'enfant.

Index

- ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance
- ACCUEIL : département accueil de l'ONE comprenant la direction accueil temps libre (ATL), la direction accueil petite enfance ainsi que la direction de la coordination accueil
- SOS Enfants : Service SOS Enfants au sein du département Accompagnement de l'ONE
- DCA : Direction Coordination Accompagnement au sein du département Accompagnement de l'ONE
- DCVD : Direction des consultations et des visites à domicile du département Accompagnement de l'ONE
- DPP : Direction psychopédagogique de l'ONE
- DPSE : Direction de la promotion de santé à l'école
- DREI : Directions relations externes et internationales
- DRD : Direction recherche et développement
- PSE : Promotion de la Santé à l'École
- RH : Direction du développement des ressources humaines
- SOUPA = cellule « Soutien à la Parentalité » au sein de la Direction Recherche et Développement de l'ONE
- AGAJ : l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse
- AMO : Aide en milieu ouvert
- CAAJ : Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse
- SAJ : Service de prévention générale
- AGMJ : l'Administration générale des Maisons de justice
- AGE : l'Administration générale de l'Enseignement
- DGESVR : direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
- DGEO : Direction générale de l'Enseignement obligatoire
- AGS : l'Administration générale du Sport
- AGC : l'Administration générale de la Culture
- DGDE : Délégué Général aux droits de l'enfant
- Coordination de la prévention de la maltraitance



PLAN TRIENNAL DE PREVENTION DE LA MALTRAITANCE EN FWB - 2021-2023						
Acteurs	Objectif opérationnel / Action	Planification	Source et moyen de vérification	Public cible	Budget	Suivi
						En cours Réalisé En atten Permane
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Développer l'information, le support et la formation des intervenants // Soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants						
Objectif opérationnel 1.1 : Assurer le recueil des besoins des intervenants						
ONE - SOS Enfants	Organiser des rencontres pour échanger sur les questions relatives à l'aide à l'enfant victime de maltraitance et aux équipes SOS Enfants : Collège des Coordinateurs de l'Enfance Maltraitée (CCEM) et Comité d'Accompagnement de l'Enfance maltraitée (CAEM)	Réunions mensuelles du CAEM et du CCEM	Procès-verbaux	Équipes SOS Enfants - ONE	Jetons de présence pour le CAEM	
ONE - SOS Enfants	Organiser un groupe « Réflexion / Formation » composé de représentants des équipes SOS qui définit les thématiques de formation et les événements auxquels leurs membres prendront part (colloques, congrès, journées d'étude,...)	2x/an	Formulaires d'évaluation envoyés régulièrement	Membres des équipes SOS Enfants	Budget SOS Enfants	
ONE - DCA	Soutenir les Projets Santé Parentalité (PSP) définis par chaque consultation ONE comprenant : l'organisation d'un service universel, d'un suivi renforcé pour les enfants ayant des besoins spécifiques ainsi que des activités collectives de soutien à la parentalité, de promotion de la santé et de prévention médico-sociale. (ex : lieux de rencontre ou du massage bébé qui travaillent le lien parents-enfants et son renforcement, groupes de paroles permettant aux parents d'exprimer leurs difficultés et d'échanger sur l'éducation de leur enfant, ...)	Tous les 5 ans pour chacun des consultations	La direction des consultations et visites à domicile coordonne au niveau administratif (canevas,...) et a un regard macro sur l'ensemble des PSP. La direction coordination accompagnement via la consultante en PSP pour Bxl et BW	PEP's, médecins, volontaires	Budget DCVD	
AGAJ - Conseil de prévention	Réaliser un diagnostic social sur le territoire de la division et définir de priorités d'action (développement d'actions, d'outils par les AMO : partage d'activités parents-enfants comme par ex.journée ou séjour à la mer, ateliers créatifs, ateliers de réparation de vélo, groupe de paroles, lectures communes, ciné débat, conférences...)	Tous les 3 ans (actualisation en 2020)	Diagnostic social (public)	Opérateurs de prévention		

ONE / AGAJ / PMS / secteur judiciaire / ...	Organiser des Conférences permanentes de concertation maltraitance : groupe de travail qui réunit le secteur psycho-médico-social et le secteur judiciaire (questions d'actualité, remise d'avis auprès du Ministre de l'Aide à la jeunesse, réunion d'informations à propos de thématique en lien avec la maltraitance...)	4x/an environ	PV	Secteur psycho-médico-social et secteur judiciaire	Néant	
AGS-Coordination prévention maltraitance	Recueil des besoins, accueil, orientation et accompagnement des intervenants en demande de soutien	2x/an environ		Fédérations et clubs sportifs		
				Encadrement pédagogique centres sportifs ADEPS		
Coordination prévention maltraitance	Via le Comité de projets (composition plurielle et réunions bi-mensuelles), faire remonter les besoins des intervenants (Relais des demandes de terrain via et auprès du Comité de projets; Établissement concerté des ordres du jour ; Méthodologie de travail collégial;...)	Annuel / permanent	Compte rendu des réunions du comité de projets	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer une information des intervenants sur les enjeux de la maltraitance						
ONE - Accueil	Sensibiliser les professionnels de l'Accueil Temps Libre à que faire lorsqu'ils sont confrontés à une situation de maltraitance (Diffusion affiche)	Permanent	Affiches visibles dans le local de l'équipe des lieux d'accueil temps libre	Animateurs, accueillants et coordinateurs actifs des structures ATL (centres de vacances, accueil extrascolaire, écoles de devoirs)	Budget Logistique	
ONE - DRD - SOUPA	Augmenter la visibilité et la connaissance des subtilités du travail effectué par certains services (Espaces parents dans la séparation et autres services oeuvrant dans le champ du soutien à la parentalité). Dans le cadre d'actions de prévention de la maltraitance; recueillir l'avis des professionnels concernant les apports du travail hors mandat (brochures, infos sur le site ONE et parentalité.be, infONE, Air de famille, journées d'échange...)	Permanent		Professionnels	Budget DRD	

ONE - SOS Enfants et équipes SOS Enfants	Recueillir des informations propres aux situations signalées et prises en charge par les équipes SOS Enfants (logiciel de recueil de données - IMISOS) et les transmettre	Permanent	Rapport d'activités et autres rapports rédigés à partir des statistiques réalisées	Équipes SOS Enfants, académiques, politiques, journalistes, secteur professionnel enfance...	Budget informatique	
AGAJ	Offrir une écoute, une orientation aux professionnels de l'enfance (via la ligne d'écoute N°103)	Permanent	Registres tenus par le N°103	Tous les professionnels	AB 33.17.11	
AGAJ - Conseil de prévention	Organiser la collaboration et la concertation en matière de prévention sur le territoire de la division (organisation de réunions)	Permanent	Comptes rendus des réunions	Tous les intervenants	DO 17 AB 12 34	
AGE - DGEO Observatoire de la violence	Réaliser (en partie pour certaines fiches en co-rédaction avec le Comité de projets) et diffuser un Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire offrant des points de repères dans des démarches de sensibilisation, de prévention ciblée et d'intervention de crise : répertoire et présentation des dispositifs existants (services d'aide auxquels l'établissement scolaire peut faire appel lorsqu'il est confronté à des faits de violence ou à des événements graves. Informations générales, ressources légales, bibliographiques et adresses utiles)	Permanent	http://enseignement.be/index.php?page=26937	Tous les membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la FWB, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé		
AGE - DGEO Service d'inscription et de soutien aux établissements scolaires	Diffuser les outils existants (affiches, folders,... réalisés en FWB) de sensibilisation dans les lieux d'intervention (établissements scolaires) par les Équipes d'intervention (Service de Médiation, service des Équipes Mobiles) et par le site enseignement.be	Permanent				

AGE - DGEO	Informers les victimes de violence (y compris le harcèlement et le cyberharcèlement), apporter un soutien et un accompagnement aux établissements scolaires lors d'événements d'exception (Numéro Vert "Assistance école" 0800/20.410, service de Médiation, service des Équipes mobiles)	Permanent	Base de données	Tous les membres du personnel de l'enseignement organisé et subventionné par la FWB, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé		
AGE - DGEO	Proposer des ateliers d'information sur - la prévention de la maltraitance infantile: dispositifs d'aide et pistes de travail à développer (Yapaka et AGAJ); - la prévention du harcèlement: comprendre la dynamique, identifier les mesures envisageables pour agir, en prévention comme en intervention (Université de paix); - les jeunes face à la dérive sectaire: présentation du CIAOSN, Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations Sectaires Nuisibles.	2020-2021		Directions des écoles fondamentales et secondaires, des CPMS, administrateurs d'internats		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Permettre aux chefs d'activité et aux directeurs de centres ADEPS de disposer d'une boîte à outils (que faire?) lorsqu'ils sont confrontés à une situation de maltraitance, quelle qu'elle soit. Et Ajout d'un volet information-formation sur la maltraitance dans le recyclage des chefs d'activité ADEPS; lors du teambuilding des directeurs de centres sportifs ADEPS	Permanent	Evaluation régulière	Chefs d'activité ADEPS// Directeurs centres sportifs ADEPS		
AGS-Coordination prévention maltraitance	A la demande de l'AGS, Yapaka a abordé le thème des violences sexuelles lors de la 2ème réunion du réseau des personnes relais en charge des questions éthiques au sein des fédérations sportives	2020	PV réunion	Référénts éthiques des fédérations sportives		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Diffusion de l'affiche "Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance?"	2020-2021		Fédérations sportives, clubs sportifs, centres sportifs, communes, ...		

AGC - Service Jeunesse	Diffusion de l'affiche "que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance	2020		Centres de Jeunes, Organisations de Jeunesse, Coordinations des Ecoles de Devoirs		
Coordination prévention maltraitance	Mettre une information de base à disposition des futurs intervenants				DO 11 AB 12 32 17	
	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer des outils permettant aux professeurs d'aborder la maltraitance dans leur cours (via les hautes écoles et facultés universitaires : textes Point de repères + module de formation en ligne) 	septembre à juin	Mailing des institutions ciblées	Biblio + Chargés de cours en htes écoles + unifs + écoles secondaires à sections spécifiques + promotion sociale		
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre des outils à disposition de l'ensemble des futurs intervenants et établissements les formant (textes point de repères, module de formation en ligne et aide aux travaux de fin d'études) 	Permanent	statistiques site + archives mails	L'ensemble des futurs intervenants et établissements les formant		
Coordination prévention maltraitance	Mettre une information continuée à disposition des intervenants			Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	

	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les ouvrages « Temps d'arrêt » (thèmes engagés pour 20-21-22 : la prévention de la maltraitance, la responsabilité du professionnel-éducateur-, la pédagogie pour prévenir la violence, le Secret professionnel, l'attention aux familles, le père /maternité, le harcèlement à l'école, le cyberharcèlement, la parentalité dans un cadre de psychopathologie à destinations des professionnels non cliniciens, la négligence - sous stimulation de l'enfant, l'adolescence en souffrance, la parentalité fragilisée et le réseau, le bb d'aujourd'hui et les neurosciences, la difficulté d'apprendre se conjugue avec la difficulté d'éduquer/enseigner, la fonction éducative, devenir parent / fragilité parentale, parentalité en errance migratoire, le langage, la fonction contenante, la culture des défis/virtuel, faire famille au temps du confinement, l'adolescence en confinement, alliance parentale/éducative, adolescence et virtuel, fragilité parentale/accélération du temps, parentalité en situation de handicap, l'incestuel, ...) 	Toutes les 6 semaines	Tableau de diffusion. Mailing des ouvrages envoyés.			
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre une section du site Internet à disposition des intervenants (téléchargement pdf et epub des livres et textes, podcast conférences, capsules vidéos) 	Permanent	Site internet			
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des enregistrements audio de conférences 	Permanent	Relevés des enregistrements			
	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et diffuser une lettre électronique bimensuelle (newsletter) 	2x/mois	Statistiques du site internet			
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser et diffuser des séquences vidéo de formation continuée (cours entretiens d'experts sur des questions concrètes) 	Permanent	Factures, Rapports, guides d'entretien, site internet			
	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger et diffuser une lettre d'information 	(4x/an)	Liste/Historique mailing			
Objectif opérationnel 1.3 : Soutenir la formation des intervenants						
ONE – DRD - SOUPA	Promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents et permettre le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité : réalisation d'un référentiel « Pour un accompagnement réfléchi des familles, un référentiel de soutien à la parentalité »	Permanent		Professionnels (en contact direct ou indirect avec les familles)	Budget DRD	
ONE – service formation / DCA	Organiser la formation initiale et continue des PEP's : - "Prévenir la maltraitance" ; "Psychopathologies des parents" ; "Violences conjugales" ; "Inégalités Sociales de Santé" ; "Gestion de l'agressivité" . - Participation à des colloques / conférences / cinéclubs Rencontres PEP's/SAJ-SPJ sur le terrain - supervisions (via les SSM)	Permanent	Nombre de présents aux formations et satisfaction	PEP's	Budget Formation	

ONE - DPP	Sensibiliser les professionnels à ces questions via les dispositifs de formation continue	Cycle 2018-2019, 2019-20, 2020-21		Professionnels et volontaires accueillant des enfants de 0 à 12 ans (voir avec précisions les publics visés dans l'arrêté du Gvt avalisant le programme de formation continue)	Budget DPP Formation continue des professionnels	
ONE - DPP	Elaboration et mise en œuvre du programme de formation continue pour les professionnels	2021-26	DPP	Professionnels et volontaires des différents secteurs de l'accueil Petite enfance / ATL/ services PSE/ volontaires des consultations / des LREP/ des espaces parents dans la séparation	Budget DPP Formation continue des professionnels	
ONE - DPP	A l'initiative des plateformes de coordinateurs ATL, organiser des rencontres en vue de sensibiliser les acteurs locaux sur les conduites à tenir en cas de maltraitance et dans d'autres situations où la responsabilité des acteurs est en jeu. Par ex, une journée sur l'évolution des familles co-organisée par ONE-Namur et Province de Namur en mai 2018	Rencontres régulières sur différents thèmes + rencontre "familles " 25/05/18	DPP	coordinateurs ATL et échevins CCA	Budget Actions gérées dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des lieux d'accueil	

ONE -DCAL-DPP	Mise en œuvre d'outils permettant des suivis de maltraitance suite à l'organisation d'un groupe de travail sur le suivi des situations de maltraitance en MA et indicateurs de qualité (18-09-19)	Permanent		Note CA + communication aux agents de première et seconde ligne + communication aux nouveaux comités+ communication grand public sur les exigences en matière de qualité	Budget Ordinaire	
ONE - DPP	Organiser une rencontre des formateurs travaillant pour différents opérateurs de formation agréés et subventionnés par ONE pour échanger sur différents thèmes de formation dont le secret professionnel, les responsabilités dans l'accueil extrascolaire, ...	30-09-19		Equipe de formateurs des opérateurs de formation agréés par l'ONE	Budget ordinaire	
ONE - SOS Enfants	Organiser un cycle de formation sur la prévention et la prise en charge de la maltraitance : 10 modules thématiques à destination des « juniors » (moins de 3 ans d'expérience) des équipes SOS Enfants (FEMANP : Formons ensemble à la maltraitance pour les nouveaux professionnels)	permanent (selon analyse des besoins)	Évaluation en fin de cycle	Juniors des équipes SOS	Budget SOS Enfants	
ONE - Le collège des conseillers gynécologues sages-femmes	Mettre à disposition d'un Guide de consultation prénatale et un Guide du postpartum dont une partie est consacrée à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance, au soutien à la parentalité, support de diffusion des outils du GAMS	Permanent	Nb de consultations du guide	Tous les médecins, infirmières et travailleurs médico-sociaux de l'ONE		
ONE - Collège des Conseillers Médicaux Pédiatres	Mise à disposition du guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant dont une partie est consacrée à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance à l'attention des pédiatres de l'ONE	Permanent	Nb de consultations du guide	Tous les médecins, infirmières et travailleurs médico-sociaux de l'ONE		
ONE - Pôle PSE et DPSE	Une formation sur la maltraitance est intégrée au programme de formation de base des personnels infirmiers PSE	Permanent		Équipes PSE	Budget SOS Enfants	

ONE – équipes SOS Enfants	Développer des outils via les équipes SOS Enfants (modules de formation, conférences, rédactions d'articles, etc.) pour travailler les balises théorico-cliniques des situations de maltraitance d'enfants. Les formations visent le développement de connaissance dans le domaine de la maltraitance, le développement de capacités de diagnostic, de prise en charge précoce, de coordination entre les différents niveaux d'intervention, de travail en réseau, etc.	Permanent	Rapports d'activités des équipes SOS	Tous les professionnels : professeurs, éducateurs, agents PMS, étudiants en médecine, soins infirmiers ou en psychologie, etc.).	Budget SOS Enfants	
ONE - Pôle PSE et DPSE	Rapporter l'expérience des équipes PSE dans la prise en charge de la maltraitance infantile: - analyse de l'expérience des équipes PSE dans la prise en charge de situations de maltraitance, basée sur leurs rapports d'activités annuels - perspectives en termes de définitions communes, bonnes pratiques, recensement des situations et soutien aux équipes	Ponctuelle	Organisation de 3 demi-journées de feedbacks aux équipes PSE en 2018	Professionnels des PSE	néant	
AGAJ - ONE	Soutenir des Formations communes ONE/AJ en vue de favoriser le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité et de la prévention de la maltraitance.	Permanent	Base de données service de formation	Agents des SAJ et SPJ (Conseillers, Directeurs, Adjoints, Délégués chef, Délégués), PEP's, Coordinatrices et Référents Maltraitance, Equipes SOS enfants	Budgets formation AGAJ et ONE	
AGAJ	Former des agents des SAJ et SPJ à l'évaluation des situations de danger	Permanente	Base de données du Service Formation de l'AGAJ	Agents des SAJ et SPJ	Budget formation de l'AGAJ	
AGAJ	Former les agents des services agréés	Permanente	Base de données des services agréés de formation	Agents des services agréés AJ	Budget formation des services agréés	

AGAJ - AMO	Organiser de séminaires d'intervisions et formation continue	Régulièrement	Procès verbal des séminaires et interventions	Personnel de l'AMO	Aucun	
AGMJ	Fournir aux intervenants des outils leur permettant d'être attentifs aux éventuelles situations de maltraitance dans le cadre de leurs <i>missions civiles</i> : - Mise en place de supervision de groupes (internes et externes) et de supervisions individuelles - Formation aux techniques d'entretien avec les enfants	Permanente Lors du recrutement des chargés de missions	Expertise interne et firmes externes expertes/Évaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201	
AGMJ	Fournir aux intervenants des outils leur permettant d'être attentifs aux éventuelles situations de maltraitance dans le cadre de leurs <i>missions pénales</i> : Mise en place de supervision de groupes (internes et externes) et de supervisions individuelles	Permanente	Expertise interne et firmes externes expertes/Evaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201	
AGE - DGESVR	Former les futurs éducateurs : notions transversales abordées dans différents cours, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, 4 unités d'enseignement existent en lien avec cette thématique (Formation de base : violences conjugales et enfants exposés - Initiation à l'intervention en matière de violence conjugale - Sensibilisation à la problématique des violences fondées sur le genre - Violences fondées sur le genre dans un contexte de pratiques traditionnelles ou culturelles)	Permanent		Futurs éducateurs		
AGE - DGESVR	Former les futurs enseignants (de M1 à S6) : dans les contenus, sont notamment prises en compte - la psychologie sociale et la gestion des relations humaines à l'égard des élèves et de leur environnement familial y compris la prévention de la maltraitance; - la sociologie de l'éducation, dont les inégalités liées au sexe et les violences sexistes.		Décret du 07.02.2019 définissant la formation initiale des enseignants Art. 17 §1er 8° et 9°	Futurs enseignants		
AGS	Identifier les intervenants à former en interne ADEPS (y compris les moniteurs occasionnels) et en externe (y compris les diplômés pédagogiques et managériaux homologués par l'ADEPS)			Cadres sportifs pédagogiques et managériaux		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Faire le point et éventuellement optimiser les outils existants et leurs contenus	Permanent		Tout public		

AGC - Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelles (EVRAS) en Jeunesse (Axe formation d'animateur Evras en Jeunesse)	Annuel via circulaire	Pièces justificatives comptables	Animateurs volontaires ou professionnels au sein des OJ ou CJ	DO 23 AB 33 04 21	
AGC - Service Jeunesse	Soutenir la formation des animateurs en Centres de Vacances (contenus abordant e. a. les droits de l'enfant, le bien-être de l'enfant, la responsabilité de l'animateur, la sensibilisation de l'animateur face aux situations de maltraitance), en Écoles De Devoirs (contenus abordant e. a. les droits de l'enfant, le code qualité de l'accueil, la déontologie,...) -	Formation complète (brevet) organisée chaque année	Dossier d'habilitation de l'organisme formateur (contrôle par le service général de l'inspection	Animateurs en CDV	DO 23 AB 33 11 25	
AGC - Service Jeunesse	Former les personnels encadrants du secteur Jeunesse	Ponctuelle	Nombre de participants	Ouvert à tous les membres des équipes des MJ ou CJ		
Coordination prévention maltraitance	Mettre en place une formation en ligne disponible gratuitement, rédigée par le Comité de projets		Nombre de participants	Tous les intervenants de 1ere ligne	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Proposer des formations continuées aux intervenants				DO 11 AB 12 32 17	
	Evaluer l'opportunité de mettre en place des formations transversales décentralisées destinées aux intervenants	A évaluer 2022-2023				
	Assurer une formation destinée aux enseignants et acteurs du monde scolaire –la maltraitance et le réseau proposée via l'IFC + via les différents réseaux de l'enseignement (Felsi, Cegec...) + Pensée joueuse : un dispositif soutenant l'empathie et la citoyenneté pour prévenir la violence	5/an	Rapports d'activité	Tous les intervenants monde scolaire		
	Soutenir conférences, journées d'étude et séminaires mis en place par le terrain (via soutien à la diffusion : agenda en ligne et mise en ligne des podcast) et diffusées ensuite sur le site	Permanent	statistiques site	Tous les intervenants		
	Stimuler la formation continuée en équipe (Mettre à disposition des intervenants des textes : Points de repères, Temps d'arrêt, NL spéciales, webdocumentaire, vidéos, podcast,...)	Permanent	factures et rapports d'activité	Tous les intervenants		
Objectif opérationnel 1.4 : Mettre des outils à disposition des intervenants						

ONE-DPP - Province de Namur	Rédition de 10 000 exemplaires de l'outil "Responsabilités, Dominos dynamiques" , outil créé en 2012 par la plateforme des coordinateurs ATL (coordination CP Namur-ONE)+ Diffusion prévue au 2nd semestre 2019 (nouvelles CCA)	2ème semestre 2019	DPP	coordinateurs ATL/ accueillants extrascolaires /	Budget Province de Namur - partenariat avec l'ONE pour diffusion	
ONE - SOS Enfants	Soutenir et conseiller les acteurs de première ligne de l'ONE via l'existence de la fonction de référents maltraitance (rôle de seconde ligne). Les référents maltraitance assurent le secrétariat des CCAEVM. Ils constituent un pilier en matière de prévention de la maltraitance par l'écoute, le temps, l'expertise, l'orientation qu'ils peuvent donner aux 1ères lignes directement confrontées à une situation ou un risque de maltraitance.	Permanent	Évaluation des RM et statistiques remises mensuellement (nombre de contacts avec les PEP's, nombre de situations travaillées,...)	PEP's et acteurs de première ligne de l'ONE	Budget RH	
ONE - Accueil - Directions ATL - Coordination Accueil - Accueil Petite Enfance - Recherche et Développement	Créer des outils soutenant les attitudes de bienveillance dans le secteur de l'accueil temps libre et de l'accueil des enfants de 0 à 18 ans (satelliteet flashaccueilSOUPA 0-18, édition «Mômes en santé », groupe de travail pour appréhender la gestion du risque...)	Permanent		Secteur ATL	Budget Accueil	
ONE - Accueil - Directions ATL - service EDD	Donner les consignes aux professionnels des EDD en cas de suspicion de maltraitance	Permanent	Brochure « EDD, Mode d'emploi »	Professionnels des EDD	Budget achat et logistique	
ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser une publication professionnelle sur la thématique de la maltraitance infantile : Carnets de Notes (papier et format informatique)	1 envoi / an	Statiques de consultation du CNMI sur cairn.info	Professionnels du secteur, institutions, personnes spécifiquement intéressées : envoi aux partenaires francophones (Fr, Canada)	Budget SOS Enfants	

ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser des brochures à l'attention des professionnels : « Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance d'enfant ? » « Les équipes SOS Enfants à l'attention des professionnels » « Je pense être face à une situation de maltraitance d'enfant »	Permanent		Professionnels de première ligne en lien avec des enfants.	Budget SOS Enfants	
ONE - DCA	Mettre à disposition des PEP's de l'ONE des outils d'analyse systémique et de référence : Chemin d'Enfance, chemin de naissance, un référentiel sur les violences intra familiales, un guide d'observation de l'enfant.	Permanent	Direction Coordination Accompagnement	PEP's de l'ONE	Néant	
ONE - DRD SOUPA	Donner un espace de réflexion et d'échange aux professionnels sur les pratiques de soutien à la parentalité en FWB via un site www.parentalité.be (Pages "maltraitance et violence intrafamiliale") - actuellement en construction. Il comprendra diverses sections (le Référentiel Soutien à la Parentalité, les thématiques, le forum, des ressources, un agenda, des actualités, un annuaire des associations concernées par le SouPa, un moteur de recherches, des questions fréquentes, plusieurs moyens de contact. Le groupe porteur du Référentiel et le Comité d'Accompagnement Stratégique (CAS) veilleront aux contenus publiés	Le site, une fois lancé, sera à durée indéterminée.	Évaluation et monitoring plusieurs fois par an	Professionnels de la FWB en contact direct ou indirect avec les enfants. La participation au forum de discussion prévoit une inscription, le reste du site est accessible à tous les internautes	Budget DRD	
ONE - Pôle PSE	"Fiche pratique" relative au constat de lésions chez l'enfant dans le contexte de la médecine scolaire finalisée et transmise dans le classeur de recommandations de bonnes pratiques à destination des professionnels de santé desservices PSE.	Permanent	Nb de fiches consultées	Médecins scolaires	Néant	
AGAJ - AMO	Idem O.S.1.4.					
AGAJ - Services de prévention	Faire circuler l'information par rapport aux ressources (projets, outils) en externe (Conseil de prévention, autres intervenants)	Permanente		Tous les intervenants		
AGAJ - SAJ - Agent de Liaison	Faire circuler l'information par rapport aux ressources (projets, outils) en interne (SAJ - SPJ)	Permanente		Tous les intervenants		
ONE – AGAJ - SECTEUR JUDICIAIRE - CHILD FOCUS	Veiller à l'application et à l'évaluation régulière des protocoles de collaborations entre les secteurs en lien avec les enfants victimes de maltraitance ou suspectés de l'être : - ONE / Conseilles et directeurs AJ - Equipes SOS / Conseilles et directeurs AJ - Secteur psycho-médico-psy et secteur judiciaire - Secteur de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enfance et Child Focus	permanent	Évaluations régulières des différents protocoles	Professionnels à qui s'adressent les protocoles	Néant	

ONE	Préciser et informer les médecins des consultations ONE de la place qu'ils peuvent occuper dans la gestion des situations de maltraitance. Tryptique RM / PEP's / Médecins achevé et distribué en 2020	ponctuel	réalisation de 3 midis des médecins en 2018 et réalisation d'un tryptique	médecins ONE/ PEP's / RM	néant	
ONE - SOS Enfants	Veiller à une meilleure collaboration entre les PEP's et les équipes SOS Enfants. Définir le rôle du référent maltraitance dans ce partenariat. Organiser une journée de rencontre afin de mettre en lumière les axes de la collaboration.	ponctuel	synthèse des collaborations	PEP's / RM et équipes SOS	néant	
AGMJ	Assurer la création et mise à disposition permanente d'outils dans le cadre des missions civiles : communiquer un syllabus relatif aux techniques d'entretien avec l'enfant	Lors de recrutements et de changements de missions	Expertise externe/Évaluation auprès des assistants de justice	Assistants de justice - Directeur adjoint et Directeurs de la Maison de Justice	DO 18 PA03 AB1201	
AGMJ – AGAJ - ONE, SPF Justice	Soutenir le protocole d'accord relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et l'accompagnement des femmes enceintes en détention	Permanent	Avis ONE sur conditions d'accueil Rapports d'intervention ONE et AGAJ Rapports d'évaluation ONE/service lien/Service aide aux détenus/conseiller ou directeur aide à la jeunesse	Tous les intervenants	Budget RH ONE et Budget Accueil ONE	
AGAJ - ONE - PMS PSE - ...	Travailler à l'amélioration des procédures de prise en charge des situations de maltraitance au niveau local via les Commissions de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de maltraitance (Journées d'échanges, formations, réflexions thématiques, outils locaux...)	Permanent	PV et rapports d'activités des CCAEVM	Tous les professionnels	Budget AGAJ	
AGE - DGEO	Diffusion d'outils/ressources sur le site enseignement.be. Thématique du harcèlement: s'informer, s'outiller, s'inspirer, se former, se faire aider.	Permanent	site enseignement.be	Enseignants du fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé		

AGE - DGEO	Diffuser et gérer des appels à projets concernant - la sensibilisation et la prévention du (cyber)harcèlement en milieu scolaire; la démocratie scolaire et les activités citoyennes, notamment "La lutte contre les inégalités scolaires et le renforcement de la scolarisation des élèves en grandes difficultés sociales, culturelles et familiales" et "L'éducation interculturelle et l'histoire des migrations".	Annuel via - circulaire	Circulaire 7688 pour appels 2020-2021	Etablissements de l'enseignement organisé et subventionné par la FWB, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé	DO 40 AB 01.02.40	
AGS	Diffusion de la publication "Points de repère pour prévenir la maltraitance" auprès des réseaux projets de vie de l'ADEPS	2019	Service projet de vie de l'ADEPS	a) 37 référents projets de vie des fédérations sportives b) 22 cellules d'Accompagneme nt des Sportifs de Haut niveau dans l'Enseignement Supérieur		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Aborder le thème de la maltraitance lors de réunions du réseau des référents éthiques des fédérations sportives	1 à 2 fois par an	PV réunion	Référents éthiques des fédérations sportives		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Réflexion sur la diffusion (et son mode) d'outils de formation à destination de la communauté des cadres sportifs pédagogiques et managériaux			Cadres sportifs et managériaux		
AGC Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Jeunesse : Axe production d'outils spécifiques à l'EVRAS en Jeunesse	Annuel via circulaire	Pièces justificatives comptables	Animateurs en OJ ou CJ ou tout autre travailleur de jeunesse	33.4	
DGDE	Assurer la création et la mise à disposition d'outils à destination des intervenants (jouer sans violence, prévention harcèlement entre élèves)	Permanent	Néant	Professionnels concernés	Néant	
Coordination prévention maltraitance	Assurer la création et mise à disposition permanente d'outils pour soutenir les intervenants en relation avec les familles et les enfants (cfr O.S.2). En assurer une diffusion continue via des lettres d'information (papier + électronique)			Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	

Objectif opérationnel 1.5 : Communiquer sur les différentes actions menées en cohérence avec la politique						
ONE - SOS Enfants	Créer du lien descendant, ascendant (entre l'ONE et les équipes) et horizontal (entre les équipes) par la rédaction et l'envoi d'une newsletter du service SOS Enfants vers les équipes SOS Enfants	Mensuelle	Outils de stat	Équipes SOS Enfants	Néant	
ONE – DREI	Mise à disposition d'informations pour les professionnels sur le site internet de l'ONE	Permanent	Outils de stat	Professionnels	Budget DREI	
ONE	Diffuser les actions de l'ONE vers l'extérieur : rédaction de communiqué de presse, réponses aux questions parlementaires, communication suite à un événement, une crise, publication des rapports d'activités ONE, organisation des contacts avec la presse écrite et orale...	Permanent		Professionnels / tout public	Néant	
ONE-DPP - DCAL	Poursuite du travail sur le suivi des situations de maltraitance en MA - sensibilisation des comités subrégionaux et des coordinateurs subrégionaux	2020-2021		nouveaux comités subrégionaux et coordinateurs subrégionaux		
AGE	Diffusion d'événements et outils via le site enseignement.be - news			Tout public		
AGAJ-AGE	Plate-forme accroch'aje pour diffuser un ensemble de ressources permettant aux acteurs des deux secteurs de se rencontrer et de collaborer: des projets et de la documentation ainsi que des outils concrets à utiliser. 4 axes thématiques du Décret intersectoriel (2013): prévention de la violence, bien-être, orientation et accrochage scolaire.	Permanent		Professionnels de l'enseignement et de l'AJ		
AGAJ - Conseil de prévention	Présenter et diffuser les plans d'action des Conseils de prévention	Permanente	Site internet des Conseils de prévention	Tous les intervenants	DO 17 AB 12 34	
AGAJ	Mise à disposition des informations sur la politique de l'Aide à la Jeunesse sur le site internet de l'AGAJ	Permanent	Site internet	Tous les professionnels	Aucun	
AGS	Publication et diffusion d'une page "Numéros d'urgence" sur le site internet de l'ADEPS: Écoute-Enfants 103, Télé Accueil 107, SOS Viol, SOS Enfants, YAPAKA, ...	Permanent	Site web ADEPS + Fédérations sportives	Secteur sport		
AGS	Diffusion par les fédérations sportives des numéros d'urgence "Écoute-Enfants 103, Télé Accueil 107, SOS Viol, SOS Enfants et des coordonnées de Yapaka" auprès de leurs clubs	Permanent	Site web clubs sportifs	Clubs sportifs et leurs affiliés		

AGS	A la demande de la Ministre des Sports, l'AGS a commandité une étude sur la prévalence de la maltraitance dans et en-dehors du secteur sport. Les résultats de cette étude, qui se nomme CASES, seront publiés en novembre 2021. Dans ce contexte, une campagne de communication est en préparation et sera lancée avant la publication des résultats, en parlant notamment des actions déjà réalisées dans le cadre du plan triennal. Dans ce contexte, la campagne de communication du projet PARCS (DEI, DGDE, Yapaka) est relayée par l'ADEPS depuis début octobre 2021. Un évènement spécifique sera organisé le 19 novembre pour la présentation des résultats de l'étude CASES.	nov-21	A définir	A définir		
AGS-Coordination prévention maltraitance	Validation d'un processus de diffusion optimal auprès des services de l'ADEPS et du mouvement sportif fédéré			ADEPS et mouvement sportif fédéré		
Coordination prévention maltraitance	Via le Comité de projets, mettre en place un dispositif veillant à la diffusion des actions programmées (un recueil consultable des actions diffusées et un dispositif opérationnel de diffusion disponible sur le site et transmis par la lettre d'info)	Annuel / permanent	Plan de diffusion + Programme annuel, site internet, courriers, lettre d'information	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Mettre en place un dispositif veillant à la diffusion des informations et programmes en lien avec la prévention en FWB (via le site internet, l'envoi de newsletters, et d'Emails):	Annuel	Site internet, newsletters, archives Emails	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	
	<ul style="list-style-type: none"> Inviter les intervenants à transmettre des informations (par un email et une lettre d'info bi-mensuelle les intervenants sont invités à transmettre les informations pratiques concernant les conférences/journées d'études/colloques qu'ils organisent) 	Permanent	Archives E-mail			
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif de récolte des informations (les organismes sont repris dans un système de cartographie et peuvent de manière autonomes encoder leurs données : adresses, organisation d'évènements,...) 	Permanent	Encodages d'évènements sur le site + nbres d'organismes encodés ds cartographies			

	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les infos vers les intervenants via une newsletter 	bi-mensuelle + éditions spéciales + gestions abonnés et amélioration du système d'inscription	Nombres de NL envoyées + Nbre d'abonnés			
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en avant de bonnes pratiques (Réalisation de capsules vidéos diffusées sur le site, rédaction d'actus via le site) 	Permanent	Réalisation de capsules vidéo + diffusions site			
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les leaders d'opinion (Organisation d'événements, points d'information, mise à disposition de dossiers... à l'attention des parlementaires, de la presse,... + diffusion ciblée de Temps d'Arrêt, lettres d'infos, outils en ligne) 	À la demande + ttes les 6 semaines	Archives E-mail	Parlementaires, médias, ...		
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Informer les enfants et le grand public						
Objectif opérationnel 2.1 : Sensibiliser les adultes						
ONE – SOS Enfants	Orienter les appels (généralement de non-professionnels) concernant des signalements ou des questions en lien avec la maltraitance vers les services adéquats	Permanent	Données chiffrées	Tout public	Néant	
ONE - SOS Enfants	Éditer et diffuser des brochures tout public : « Attention fragile » « présentation des équipes SOS Enfants » et « Il ne faut jamais secouer un bébé » (le chat de Geluck)	Permanent		Parents	Budget logistique	
AGAJ	Offrir une écoute aux adultes via la ligne d'écoute N°103	Permanent	Registres tenus par le N°103	Tous les adultes	AB 33.17.11	

AGAJ - AMO	Mettre en place des actions communautaires pour organiser la transmission d'information via les AMO (ex : séances d'info sur des thèmes liés à la parentalité)	À la demande (dont celle de professionnels de l'éducation et de l'aide à la jeunesse)	Rapport d'activités	Parents, professionnels de l'éducation et de l'aide à la jeunesse	Aucun	
AGE - DGEO	Informers les parents de victimes de harcèlement scolaire sur les personnes à qui s'adresser (numéro vert, folder et enseignement.be)	Permanent	site enseignement.be	Parents		
AGMJ	Répertorier les outils de sensibilisation disponibles : - Transmettre ces outils aux services agréés en aide aux justiciables (Décret du 13 octobre relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables) en fonction du bénéficiaire et de la mission (voie électronique) - Faire transmettre par la Direction Communication ces outils aux Maisons de Justice (voie électronique)	Permanent	Listing d'adresses électroniques des services agréés et des Maisons de Justice	Services agréés Assistants de justice/ directeur adjoint et directeur de la Maison de Justice	Néant	
AGS	Mettre à disposition du secteur SPORT des médias de sensibilisation complémentaires (exemple: autocollants réalisés en collaboration avec Yapaka)	Permanent		Adultes via les fédérations sportives, clubs sportifs, centres sportifs, communes, ...		
Coordination prévention maltraitance	Mettre des outils à disposition des intervenants (affiches, autocollants, spot tv, créations de nouveaux slogans à la demande, dépliants à imprimer, livres...)	Permanent	Rapport d'activité + factures d'impressions + statistiques de demande via le site	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	

Coordination prévention maltraitance	Organiser des campagnes grand public (en lien avec les thèmes traité dans l'axe soutien au professionnels) : hypersexualisation des enfants, accompagner les enfants dans leur rencontre avec les écrans, sensibiliser à une petite place pour l'ennui dans le développement de l'enfant, place du jeu, remettre du dialogue dans les relations parents-ados, les enfants dits difficiles, la dispute des parents frappe les enfant + thèmes déployés dans l'axe professionnel	Permanent	Rapport d'activité + factures + statistiques site	Tous les intervenants	DO 11 AB 12 32 17	
Objectif opérationnel 2.2 : Sensibiliser les parents d'enfants						
ONE - DCA	Agir auprès des familles via les 800 PEP's (service universel, gratuit, proposé aux parents) : au travers des consultations pour enfants en duo avec un médecin, par le biais de visites à domicile, d'entretiens au local de consultation ou encore via des permanences. D'autres PEP's sont également présents auprès des familles avant la naissance dans les consultations prénatales (hospitalière ou de quartier) et en liaison (maternité). Le PEP's peut offrir un temps d'arrêt aux familles. Par le biais de sa disponibilité et du respect du secret professionnel, il parvient souvent à tisser une relation de confiance avec la famille : relation dans laquelle des questions, des peurs, des difficultés pourront être posées. Par le biais de ce cadre spécifique, peuvent se construire les bases d'un travail de soutien à la parentalité et de prévention, par la même, de situations de maltraitance.	Permanent	Chiffres BDMS et chiffres du nombre de naissances en FWB Enquête de satisfaction auprès des familles	Parents – futurs parents - enfants	Budget RH	
ONE – DRD - SOUPA	Soutenir des lieux de rencontre parents – enfants pour accompagner la relation entre l'enfant et ses parents, rompre l'isolement social, favoriser la socialisation précoce de l'enfant et le développement global de l'enfant. Ces lieux sont créés au sein des consultations ONE ou organisés par la Ligue des Familles. L'accueil est réalisé par des accueillantes qui offrent par ce dispositif un espace de parole, d'expression et de jeu libre pour les enfants et les parents.	Permanent		Parents et enfants	Budget DRD	
ONE - SOS Enfants - DRD - EDUS	Éditer et diffuser des brochures et des affiches tout public (Attention fragile / présentation des équipes SOS Enfants / Il ne faut jamais secouer un bébé / Grandir avec des limites et des repères / Fanfan dans la colère / Un logement sûr / Si on jouait / L'enfant et la TV...)	Permanent		Parents	Budget logistique	
DRD - SOUPA	Les "Espaces Parents dans la Séparation" (EPS) ont pour missions : d'offrir un espace d'accueil, de sensibilisation et d'écoute aux parents en cours de séparation / déjà séparés, éprouvant des difficultés dans leur relation parentale. D'accompagner les parents à se recentrer sur les besoins de leur enfant et de construire une coparentalité responsable adaptée à la situation. D'évoluer avec les parents et d'adapter le rythme des entretiens en fonction de la réalité et du souhait de ceux-ci. De proposer, selon les besoins, des orientations pertinentes aux familles.	Permanent	Données chiffrées et enquête de satisfaction	Parents	Budget DRD	

ONE - SOS Enfants	Prendre en charge les futurs parents présentant des fragilités pouvant amener à une situation de négligence et/ou de maltraitance pour l'enfant via les services d'accompagnement périnatal. L'intervention précoce peut se prolonger jusqu'à la troisième année de vie de l'enfant.	Permanent	Données statistiques et rapport d'activités	Familles présentant des fragilités	Budget Département Accompagnement	
ONE - DRD - Cellule soutien à la parentalité	Sensibiliser et diffuser des fiches auprès des professionnels pour accompagner les parents au quotidien : fiches illustrées, soutenues par des mots-clés des titres, qui abordent les sujets de la grossesse, des soins quotidiens, du sommeil, de l'alimentation, de la sécurité et du développement de l'enfant, mais aussi les divers services offerts par l'ONE.	Permanent	Néant	Parents peu familiarisés avec le français écrit (primo-arrivants, analphabètes fonctionnels,...)	Budget Santé - DRD	
ONE-DPP	Elaboration d'un DVD à l'attention des familles (mais aussi d'autres acteurs de l'accueil) en vue de mettre en évidence certains éléments relatifs à la qualité de l'accueil dans les lieux d'accueil de la petite enfance	2è semestre 2020 - 1er semestre 2021	Marché public en cours	Familles / agents de 1è ligne / formateurs en formation initiale et continue	Budget spécifique DPP	
ONE-DRD	Accompagner les dispositifs à destination des (futurs) papas et amener une réflexivité quant à l'organisation de ce type d'offres de services			(Futurs) papas	Budget DRD + Fonds Houtman	
AGAJ - ONE - Adoption	Accompagner les familles tout au long du processus d'adoption : en soutenant et accompagnant des organismes agréés d'adoption qui travaillent avec les familles, en proposant des entretiens individuels ou familiaux lorsque des questions qui touchent l'adoption mettent à mal le quotidien de l'enfant, en faisant un suivi avec les parents et l'enfant 2 ans après l'adoption.	Permanent		Enfants et familles concernés par l'adoption	AGAJ	
ONE - DREI	Mise à disposition du site internet de l'ONE – partie parents	Permanent		Parents / futurs parents	Budget DREI	
ONE – DREI (collabo RTBF)	Livrer des informations concrètes à propos de la santé et de l'éducation des enfants dans un esprit dynamique et proche du public notamment à travers des interventions de parents, d'enfants et d'adolescents via les programmes « Air de familles » diffusés tous les jours à la télévision et mis en ligne sur le site airdefamilles.be.	Permanent		Parents / futurs parents	Néant	

ONE - DRD	Réaliser, tous les deux ans, des campagnes thématiques Exemples 2015 – 2017 : écrans, langage, violences intrafamiliales... 2018-2020 "Impacts des violences conjugales sur le développement de l'enfant"	Permanent	Référentiel "Violences au sein du couple : les enfants en souffrance" Fonds Houtman Evaluation des impacts de la campagne (professionnels et grand public)	Grand public Professionnels de l'accueil de la petite enfance Professionnels de l'accompagnement (Pep's, médecins) Professionnels des LREP et EPS Professionnels des PSE	Budget DRD	
AGAJ - AMO	Sensibilisation par chaque AMO, à travers l'aide individuelle et le suivi social	Permanent	Rapport d'activités	Parents	Aucun	
AGAJ	Offrir une écoute aux parents d'enfants via la ligne d'écoute N°103	Permanent	Registres tenus par le N°103	Parents	AB 33.17.11	
AGAJ - Conseil de prévention	Sensibilisation des parents, enfants ou adolescents (plus rarement du grand public) via le Plan d'action de prévention	Plan d'action trisannuel	Plan d'action des CAAJ; Rapports d'activités	Grand public, Parents, Enfants, Adolescents, Intervenants	D0 17 - AB 12 37 11 et 33 08 11	
AGMJ	Cfr : O.O.2.1. Sensibiliser les adultes	Néant	Listing d'adresses électroniques des services agréés	Services agréés	Néant	
AGS	Mettre à disposition du secteur SPORT des médias de sensibilisation complémentaires (exemple: autocollants "Ne devenons pas des supporters insupportables" fournis par Coordination prévention maltraitance)	Permanent		Parents de sportifs via les fédérations sportives, les clubs sportifs, les centres sportifs, les communes, ...		
Coordination prévention maltraitance	Concevoir et diffuser des spots et/ou émissions vidéo. (« Être parent, c'est... ? », « Jeu t'aime », #cequimaaidé,...)	Permanent	Diffusion sur La Trois + statistiques site et réseaux sociaux	Parents	DO 11 AB 12 32 17	

Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et diffuser des documents de sensibilisation pour parents d'enfants (Les livres « Naître parents », « Être parents, c'est... », « Jeu t'aime »)	Permanent	Tableaux de diffusions + boîte rose + babyboom, rencontres jeu t'aime + commande via site + factures d'impressions	Parents	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des outils de sensibilisation et/ou d'animations véhiculant un message complémentaire (autocollants affiches, cartes postales, visuels web...)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Parents	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Réalisation d'animations permettant d'expérimenter concrètement les messages et de les faire circuler dans l'espace public (Rencontres Jeu t'aime + Récré Jeu t'aime)	Permanent		Parents, écoles, enseignants et enfants	DO 11 AB 12 32 17	
Objectif opérationnel 2.3 : Sensibiliser les parents d'adolescents						
AGAJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
AGMJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
AGE - DGEO	Informers les parents de victimes de harcèlement scolaire sur les personnes à qui s'adresser (numéro vert, folder et enseignement.be)	Permanent	site enseignement.be	Parents d'adolescents		
AGS	Mettre à disposition du secteur SPORT des médias de sensibilisation complémentaires (exemple: autocollants "Ne devenons pas des supporters insupportables" fournis par Coordination prévention maltraitance)	Permanent		Parents d'adolescents sportifs via les fédérations sportives, clubs sportifs, centres sportifs, communes, ...		
Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et mettre à disposition un document de sensibilisation pour parents d'adolescents (Manuel de survie pour les parents d'ado qui pètent les plombs)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Parents d'ados	DO 11 AB 12 32 17	

Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des médias de sensibilisation complémentaires (autocollants, affiches, cartes postales, capsules vidéo Dos Ados,...)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	parents d'ados	DO 11 AB 12 32 17	
Objectif opérationnel 2.4 : sensibiliser les enfants						
AGAJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
AGMJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
AGE-DGEO	Initier aux savoir-faire de citoyenneté tels que: sensibiliser à la question du genre, exprimer ses émotions, préserver son intimité et respecter celles des autres...	Depuis le 1/9/20	Référentiel des compétences initiales	élèves de l'enseignement maternel		
AGE-DGEO	Développer les compétences d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté: respect, identifier la matraiance, l'humiliation, vivre ensemble...	Permanent	Socles de compétences en EPC	élèves de l'enseignement primaire et 1er degré du secondaire		
AGE-DGEO	Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun; au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)	Permanent	Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun D. 03-05-2019: article 1.4.1-2, 12° et article 1.5.2-3-§2, 7°	Elèves de l'enseignement fondamental		
AGS	Mettre à disposition du secteur SPORT des médias de sensibilisation complémentaires (exemple: autocollants "JEU reste cool" et "SANS fair-PLAY mieux vaut faire STOP" fournis par Coordination prévention maltraitance)	A partir de 2019		Enfants via les fédérations sportives, clubs sportifs, centres sportifs, communes, ...		

AGC - Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en Jeunesse - Axe réalisation d'animations EVRAS en Jeunesse	Annuel via circulaire	Pièces Justificatives comptables	Public des OJ (à partir de 3 ans) et des CJ (principalement 12-26 ans)	DO 23 AB 33 04 21	
Coordination prévention maltraitance	Concevoir, actualiser et diffuser un outil de sensibilisation pour enfants (livre « Une vie de chien ? »)	Permanent (diffusion annuelle)	Tableaux diffusions, commande site, factures	Enfants	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Réaliser et diffuser des capsules télévisées de sensibilisation pour enfants (Capsules vidéo « Une vie de chien ? – tournage dans les classes de 4ème primaire)	Permanent	diffusion via club rtl + site +factures tournages	Enfants	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Mettre une section du site internet à disposition des enfants (où tous les outils « Une vie de chien ? » sont repris)	Permanent	statistiques site	Enfants	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des outils de sensibilisation complémentaires (autocollants, affiches, cartes postales...)	Permanent	Tableaux diffusions , commande site, factures d'impressions	Enfants	DO 11 AB 12 32 17	
Objectif opérationnel 2.5 : Sensibiliser les adolescents						
ONE – SOS Enfants	Mise à disposition d'un Chat www.maintenantjenparle.be à destination des adolescents confrontés aux questions sur l'abus sexuel.	À partir d'octobre 2017 – 3 ouvertures par semaine de 18 à 21h30	Données informatiques et rapport d'activités.	Adolescents	Budget SOS Enfants (2017 et 2018) - reconduction 2019-2020	
AGAJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
AGMJ	Cfr O.O.2.2. Sensibiliser les parents d'enfants					
DGE - DGEO	Informers les victimes de harcèlement scolaire sur les personnes à qui s'adresser et appels à projets (numéro vert, folder et enseignement.be)	Permanent	site enseignement.be	Adolescents		

DGE - DGEO	Éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun; au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)	Permanent	Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun D. 03-05-2019: article 1.4.1-2, 12° et article 1.5.2-3-§2, 7°	Élèves de l'enseignement secondaire		
DGE - DGEO	Développer les compétences d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté: vivre ensemble, violence.....	Permanent	Référentiel des compétences terminales en EPC	Élèves de l'enseignement secondaire		
AGS	Mettre à disposition du secteur SPORT des médias de sensibilisation complémentaires (exemple: autocollants "JEU reste cool" et "SANS fair-PLAY mieux vaut faire STOP" fournis par Coordination prévention maltraitance)	Permanent		Adolescents via les fédérations sportives, clubs sportifs, centres sportifs, communes, ...		
DGDE	Permettre aux jeunes de s'exprimer sur le monde dans lequel ils vivent et d'assurer une visibilité de cette parole dans les médias (site web, réseaux sociaux, presse, radio) : "Parlons jeunes" stage d'éducation aux médias	Permanent	Néant	Adolescents, jeunes adultes	Néant	
Coordination prévention maltraitance	Procéder à l'actualisation et la diffusion continue d'un outil de sensibilisation pour adolescents (Livre « Une histoire comme plein d'autres sauf que c'est la mienne)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Procéder à l'actualisation continue d'un outil de sensibilisation internet pour adolescents (Le Blog de 100drine)	Permanent	Statistiques blog	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17	
Coordination prévention maltraitance	Mettre à disposition des médias de sensibilisation complémentaires (autocollants, capsules Dos Ados...)	Permanent	Tableaux de diffusions + commande via site +factures d'impressions	Adolescents	DO 11 AB 12 32 17	

AGC - Service Jeunesse	Soutenir des projets d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en Jeunesse	Annuel via circulaire – sauf pour les labels qui sont accordés pour une durée de 3 ans	Pièces justificatives comptables (sauf pour les labels puisque ceux-ci ne donnent pas accès à une subvention)		DO 23 – AB 33 04 21 (La partie « appels à projets » est formellement gérée par les Direction de l'Egalité des Chances – l'EVRAS = cogestion des 2 services)	
------------------------	--	--	---	--	---	--